



## franceinfo seniors. Réforme des retraites : à quoi correspond le système par points ?

Comment fonctionne le régime actuel et le système à points ?



Il existe des régimes de retraite différents, selon que l'on travaille pour le secteur privé ou dans la fonction publique. (GETTY IMAGES)

Comment fonctionne le régime actuel et le système à points ?

Il existe des régimes différents, selon que l'on travaille pour le secteur privé ou dans la fonction publique, que l'on est salarié ou indépendant ; sans compter les divers régimes spéciaux (marins, clercs, SNCF, RATP, Comédie française, Banque de France...).

En tout, le pays compte plus d'une quarantaine de régimes, répartis entre régimes de bases et régimes complémentaires.

- il est obligatoire : toute personne qui travaille cotise pour la retraite. Pour les salariés, ces cotisations sont prélevées sur le salaire brut et acquittées par l'employeur.

- c'est un système par répartition : les cotisations des actifs paient les pensions des retraités d'aujourd'hui, dans une logique de solidarité intergénérationnelle.

[Visualiser l'article](#)

- il est contributif : les pensions de retraites sont proportionnelles au montant des cotisations versées durant la carrière. Chacun est obligé de cotiser durant une durée déterminée pour valider des semestres ou annuités. Si ces conditions sont remplies, un montant de pension est garanti (50 % du salaire moyen des vingt-cinq meilleures années de carrière pour le régime général).

Qu'est ce qu'un régime de retraite à points ?

Dans un système de retraite par points, un actif cotise et accumule chaque année un certain nombre de points.

Au moment de la retraite, ces points sont convertis en pension donc en euros.

La valeur du point, par exemple 1 point =10 euros, valable pour tous et sur toute la vie professionnelle.

Il faut savoir que les retraites complémentaires fonctionnent déjà à points.

Le gouvernement n'a pas prévu de modifier l'âge légal de la retraite à 62 ans ni le montant des pensions.

Mais, une fois effective, le montant des retraites pourrait varier. Dans un régime par points, le montant des retraites n'est pas garanti (comme il l'est actuellement) puisqu'il varie en fonction de la valeur du point .

*En 2010, le Conseil d'orientation des retraites avait simulé un passage à la retraite par points mais avait souligné la difficulté à en évaluer les effets sur les pensions, qui dépendent notamment de la définition du coefficient.*

Si vous voulez simuler votre retraite à points, vous pouvez le faire gratuitement sur le site de :

Sapiendo retraite.fr